

Facebook contraint d'ouvrir l'accès d'un compte à des héritiers

La Cour fédérale de Justice vient d'obliger en dernière instance Facebook à transmettre un de ses comptes à des héritiers. Des parents avaient porté plainte contre le géant américain pour avoir accès à la page de leur fille décédée en 2012.

NATHALIE VERSIEUX
À BERLIN

Pour la première fois dans l'histoire de la justice allemande, la décision était retransmise en direct à la télévision, une nouveauté à la hauteur de l'intérêt suscité par l'affaire. La Cour fédérale de Justice de Karlsruhe a obligé jeudi Facebook à autoriser l'accès d'un compte du réseau social à des héritiers. La décision de la Cour s'inscrit dans un vide juridique concernant l'héritage des données et des comptes sur internet.

L'affaire remonte à 2012. Une jeune fille de 15 ans décède dans des circonstances toujours non éclaircies après une collision avec une rame de métro à Berlin. Les parents, qui avaient autorisé leur fille à ouvrir un compte Facebook à l'âge de 14 ans, sont convaincus

qu'en consultant ses conversations avec ses «amis», ils pourraient savoir si elle a ou non voulu se suicider. Ils possèdent son code d'accès. Mais lorsqu'ils tentent de se connecter quelques jours après le décès ils découvrent que le compte a été mis en mode «commémoration», un mode qui permet aux «amis» de se rendre sur la page d'un défunt, gelée et assortie de la mention «en mémoire de...» mais qui n'autorise plus l'accès aux contenus.

Facebook refuse depuis lors l'accès du compte à la famille, invoquant notamment le respect de la vie privée des autres utilisateurs, en contact avec la jeune fille.

«Les enfants aussi ont un droit à ce que leurs parents ne sachent pas tout», insiste Christian Rohnke, l'avocat du géant américain.

Comme un journal intime

Les parents argumentent que le compte Facebook de leur fille doit être traité comme une correspondance papier ou un journal intime, qui fait partie de l'héritage et est transmis aux héritiers au même titre que ses biens. *«Au final, il n'y a pas de différence entre un support papier et le réseau»,* estime de son côté l'avocat de la famille, Peter Rädler.

Depuis le tragique accident dans le métro, la justice allemande se livre via les tribunaux à une véritable joute en terrain inconnu. Un premier jugement, rendu en 2015, donne raison à la famille. La décision est cassée en appel à la demande de Facebook en 2017. La Cour fédérale de Justice vient donc de trancher en dernière instance, au bénéfice de la famille, avançant que les parents, puisqu'ils connaissaient le mot de passe de leur fille, auraient pu avoir accès à son compte de son vivant. *«Il n'y a donc pas de certitude que la confiance des autres usagers, que ce qu'ils écrivent reste privé, soit à protéger»,* a tranché le juge.

Le cas de Berlin souligne le vide juridique autour de la notion d'héritage des comptes sur les médias sociaux. *«Qui a accès à la communication digitale après un décès est terre inconnue en matière de droit»,* rappelait l'association Bitkom à la veille du verdict.

Jeudi, Facebook faisait part de sa «compassion pour la famille», tout en rappelant la «nécessité de garantir le respect de la vie privée des utilisateurs». *«Nous avons défendu une autre position, et cette longue procédure montre à quel point le sujet est complexe»,* commente l'entreprise jeudi dans un communiqué.

«Qui a accès à la communication digitale après un décès est terre inconnue en matière de droit.»

BITKOM